

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Année scolaire : 2022 - 2023
Numéro de séance : 1
Date de convocation : 10/10/2022
Présidence de M. Frédéric JUGLAIR

Quorum : 16
Nombre des présents : 23 à l'ouverture
Nombre d'absents : __

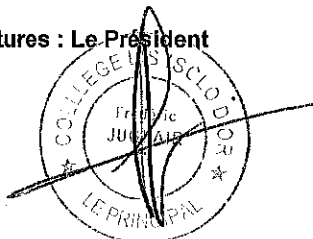
Membres présents : M. Juglair – M. Matte – Mme Jamet – Mme Troccaz – M Limonta – Mme Cherkaoui – Mme Ayuso – Mme Chamaraud – M Bachelier – M Ollier – M Brousse – M Bombayl – Mme Brisson – M Lemort – Mme Taytay – Mme Couty – Mme Garayt – Mme Michel – Mme Benhammou – Mme Belkadi – Mme Boniface – Mme Salvi-Rose – Mme Quintao – M Garcia

Membres excusés : Mme Dechaud – Mme Mouton – Mme Adam – Mme Beau

Membres absents : Mme Soubeyras – Mme Luce – Mme Schiano Di Cola

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Ordre du jour :					
A- <u>Organisation administrative</u>					
1. Bilan des élections du 7 octobre 2022		2		Bilan	1
2. Installation du Conseil d'Administration (CA)		2		Commissions	2
3. Installation du Conseil de discipline		2			
4. Désignation des membres des CHS, CESCE, Commission éducative, Commission restauration, C.V.C.		2			
5. Application du Décret n°2020-1632 sur le Rôle de la commission permanente		3			
6. Règlement Intérieur du Conseil d'Administration	V	3	NTR 1/5	Règl Intérieur	3
7. Approbation du compte rendu du CA du 4 juillet 2022	V	3			
8. Permanences administratives pendant les vacances scolaires 22-23		3		CR CA	4
B- <u>Organisation pédagogique</u>					
1. Bilan de rentrée (bilan aménagements)		3			
2. Actions éducatives et subventions du département	V	4	NTR 1/13	Act Educ	5
3. Bilan de l'exercice sécurité du lundi 3 octobre 2022		6		Bilan	6
4. Projets sorties et séjours pédagogiques pour 2022-2023	2 V	7	TR1/9 1/8	Projets	7
5. IMP – Lettres de missions des référents	V	9	TR 1/10	Let Missions	8
6. Ouverture d'une Section Sportive Scolaire	V	10	TR1/4		
7. Parcours avenir	V	10		PEA	9
C- <u>Organisation financière et comptable</u>					
1. Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) : pour vote (Fonds sociaux, prélèvements)	V	10	TR 1/15	Relais -JPE2A	10-11
2. Contrats et conventions (dispositif relais, UP2A, GRADA, Utilisation plan d'eau EPS ...) + convention de stage (stagiaire Nîmes)	5 V	11	TR 1/3 1/11 TR 1/12	Grada-Compta- Conv stagiaire	12-13 14
3. Tarifs 2023 et taux de charges communes	2 V	12	NTR1/12 1/7	Tarifs	15
4. Barème du fond social (mise à jour)	V	13	NTR 1/6	Fond Social	16-17
5. Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés	V	14	TR 1/1		
6. Sorties d'inventaire : matériels avec valeur résiduelle nulle		15			
7. Trousse pédagogique		15		Trousse Pédag	18
D- <u>Fonctionnement</u>					
1. Travaux (reporté au prochain CA)		16			
2. Logements de fonction 22-23 : CNAS, COP	V	16	NTR 1/14		
3. Délégations de signatures (reporté au prochain CA)		16			
4. Questions diverses : enseignants, élèves		16		Question ens°	19

Signatures : Le Président



Le Secrétaire de séance
Mme Cherkaoui

Points préliminaires :

- ♦ 24 présents à l'ouverture et six suppléants

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 h 42

Secrétaire de séance :

Mme Houria Cherkaoui (représentante des personnels d'éducation).

M. le Principal invite les membres du conseil d'administration à observer une minute de silence en mémoire de Samuel Paty, victime du terrorisme, assassiné le 16 octobre 2020.

A. Organisation administrative

1. Bilan des opérations électorales du 7 octobre 2022

La participation au scrutin reste constante pour les personnels de l'établissement. En revanche, une hausse de 3 points est constatée pour le scrutin des parents d'élèves qui atteint un taux de participation de plus de 25%. M. le Principal félicite les parents pour leur mobilisation.

Voir ANNEXE n°1 : PV des trois scrutins du 8/10/2021

2. Installation du Conseil d'Administration

Monsieur le Principal procède à l'installation du conseil d'administration. Il rappelle que les suppléants sont exceptionnellement présents lors du CA d'installation pour procéder aux élections des membres du conseil de discipline notamment. Il précise que M. Luquet, membre du CA en qualité de personne qualifiée, a souhaité se désister. La recherche d'un remplaçant est actuellement en cours.

3. Installation du Conseil de discipline

Voir ANNEXE n°2

Les membres de ces commissions sont élus par et parmi les titulaires et suppléant.e.s d'un collège. Il s'agit d'un scrutin de liste à mains levées.

Collège des enseignants :

Conseil de discipline (4T+4S) / 1 seule liste présentée / 10 votants - 0 abstention – 0 contre – 10 pour

Collège des parents :

Conseil de discipline (3T+3S) / 1 seule liste présentée / 9 votants - 0 abstention – 0 contre – 9 pour

Commission éducative (1T+1S) / 1 seule liste présentée / 9 votants - 0 abstention – 0 contre – 9 pour

Collèges des ASS-ATE :

Conseil de discipline (1T+1S) / 1 seule liste présentée / 2 votants - 0 abstention – 0 contre – 2 pour

Collège des élèves :

Conseil de discipline (2T+2S) / 1 seule liste présentée / 5 votants - 0 abstention – 0 contre – 5 pour

4. Désignation des membres des CHS, CESCE, Commission éducative, Commission restauration, C.V.C.

Commissions (Voir ANNEXE n°2):

- **Hygiène et Sécurité**
- **Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté**
- **Commission restauration**
- **Commission règlement intérieur**

Les membres sont désigné.e.s par le chef d'établissement sur proposition des membres du CA. Par ailleurs, les parents d'élèves élus au CA ont jusqu'au vendredi 19 novembre pour proposer des représentants des parents d'élèves aux conseils de classe (ceux du premier trimestre auront lieu du 28 novembre au 9 décembre).

M. le Principal remercie les suppléant.e.s de leur présence et les invite soit à quitter la salle, soit à suivre les débats en tant qu'observateurs.trices.

Arrivée de M Limonta (conseiller du Département) à 17h55

5. Application du Décret n°2020-1632 – Rôle de la commission permanente

Le recours à la Commission Permanente (CPE) n'est plus nécessaire pour traiter la question de l'utilisation de la Dotation Globale. Le maintien de la CPE ne se justifie que si le CA lui délègue certaines compétences.

M. le Principal ne propose pas au CA la création d'une CPE et lui préfère la tenue d'un CA consacré uniquement à la répartition des moyens.

6. Règlement Intérieur du Conseil d'Administration Voir ANNEXE n°3

Monsieur le Principal propose le règlement intérieur du C.A.

Il rappelle le fonctionnement du recours aux suppléant.e.s. Seuls les titulaires reçoivent la convocation. En cas d'indisponibilité de leur part, ils ou elles transmettent leur convocation aux suppléant.e.s dans l'ordre de la liste électorale.

Mise au vote du règlement intérieur :

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°NTR-1/5			

7. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 juillet 2022 Voir ANNEXE n°4

M. Juglair, Principal, demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.

Votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

8. Permanences administratives pendant les vacances scolaires 2022– 2023

M. Juglair informe les membres du Conseil d'Administration des périodes d'ouverture de l'établissement pendant les « petites vacances scolaires 2022 – 2023 ».

- Vacances de la Toussaint : Lundi 24, mardi 25 octobre 2022
- Vacances de Noël : Lundi 19 et mardi 20 décembre 2022
- Vacances d'hiver : Lundi 6 et 7 février 2023
- Vacances de printemps : Jeudi 20 et Vendredi 21 avril 2023

B. Organisation pédagogique

1. Bilan de rentrée

Les résultats aux examens sont en progression au niveau du CFG (100%, +6 pts) et du DNB Pro (73%, +23 pts). En revanche, les résultats chutent dramatiquement au DNB (70%, -14pts), avec notamment une explosion des absences (13%, +10pts). Pour comparaison, le taux de réussite du département est de 87,5% et 89,1% pour l'académie. Mais nous attendons les statistiques corrigées qui intègrent le profil des élèves [Valeur Ajoutée].

L'orientation s'est finalement bien passée : deux redoublants en 3° mais un qui, malgré un contrat, n'a pas encore de place au CFA. [Orientation en 2GT : collège 58% (+1pts) / département 63,5% - Orientation en 2Pro : collège 20% (=) / département 24,3% - Orientation CAP : collège 24,1% (+1,1pts) / département 12,2%]

Après deux années de baisse, le collège accueille une dizaine d'élèves supplémentaires par rapport à la dernière rentrée. Le nombre d'élèves bénéficiant du dispositif ULIS est lui aussi en progression. Les effectifs de SEGPA sont stables.

L'établissement a pu compter dès la rentrée sur une équipe pédagogique, y compris AED et AESH, complète. L'accompagnement humain n'a pu être mis en place complètement que 15 jours après la rentrée à cause du retard pris par le traitement des contrats au niveau du lycée Vaucanson.

Les agents sont également au complet mais remplacé moins rapidement que l'année dernière. Si une légère sur-dotation existe théoriquement grâce à l'affectation par le Département de la Drôme de 2 personnels en contrat PEC (Parcours Emploi Compétence), nous n'avons obtenu qu'un seul remplacement (par une contractuelle, donc avec 3h de service en moins) alors que nous avons eu jusqu'à 3 absences simultanées. De plus, nous perdons un contrat PEC fin octobre (donc 30h de service en moins).

Le taux de boursiers est une nouvelle fois en baisse (-5,5%, -6% l'année passée), soit 137 boursiers (au 13/10/22). La baisse est concentrée sur le taux 3 :

	2021	2022	Revalorisation 2022 2023	2022-23
Echelon 1 – 35 € par trimestre	74	76	Echelon 1 – 37 € par trimestre	77
Echelon 2 – 98 € par trimestre	52	36	Echelon 2 – 102 € par trimestre	36
Echelon 3 – 153 € par trimestre	27	32	Echelon 3 – 159 € par trimestre	24
	153	144		137

La campagne de bourses par Internet continue de poser des difficultés : encore 65 (60 en 21/22) dossiers papier pour 151 (173 en 21/22) dossiers instruits. Ce qui est dommage car, une fois le dossier numérique engagé, le renouvellement dans les années suivantes est très simple alors que le dossier papier doit être refait tous les ans.

Les 14 familles des élèves bénéficiant d'un PPS (projet personnel de scolarisation) ont été reçues par le ou la professeur.e principal.e ainsi que par la direction du collège. Cette réunion a permis la mise à jour des aménagements pédagogiques nécessaires. Tous les besoins en accompagnement humains ont été satisfaits, voire anticipés. A ces 14 élèves en situation de handicap, il faut également rajouter les 27 élèves bénéficiant du dispositif ULIS qui peuvent compter sur le suivi des 2 enseignant.e.s référent.e.s. En parallèle, les professeur.e.s principaux et principales reçoivent les familles pour la mise à jour des 30 PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) qui servent à surmonter les troubles des apprentissages. Enfin, l'infirmière met également à jour les 31 PAI (projet d'accueil individualisé).

Le dispositif Devoirs Faits (DDF) a commencé dès la seconde semaine de la rentrée pour les élèves de 6^{èmes}, début octobre pour les autres niveaux. Il se décline en 3 offres : une aide au devoir traditionnelle entre 1 et 4 fois par semaine, de 15h30 à 16h25 et de 16h30 à 17h30 (sauf le vendredi). Sous cette forme, le dispositif touche 40 élèves. Parallèlement, il existe une aide aux devoirs renforcée, qui s'adresse à des élèves qui ont besoin de plus d'accompagnement en ce début de 6^{ème}, notamment pour bien identifier le travail à faire, veiller à la bonne tenue des cahiers et de plus d'explications. 6 élèves sont concernés. Enfin, les créneaux méthodologiques touchent l'ensemble des élèves de 6^{ème} en début d'année. Encadrés par des AED référents, ils apportent les outils nécessaires à l'autonomie : maîtrise des codes, de Pronote (niveau 1, 2, 3, 4, 5) anticipation sur les devoirs, compétences numériques, compréhension de sa mémoire, constitution de binômes de travail... Comme celui-ci se déroule au CDI, ils peuvent travailler seul ou en groupe tout à leur aise. Ce dispositif reste évolutif. Au retour des congés d'automne, une collation sera en plus offerte aux élèves qui participeront au DDF de 15h30.

Les évaluations de 6^{ème} se sont tenues normalement. Il convient de garder un regard critique sur un outil qui pose la question de maîtrise du support numérique. Cependant, ses résultats permettent, en les croisant avec les observations des enseignants, d'identifier plus rapidement des difficultés et les points forts d'élèves. Comme l'année passée, les difficultés se situent principalement autour de la résolution de problèmes, la compréhension de l'écrit et l'étude de la langue.

Départ de Mme Belkadi à 18h21

2. Actions éducatives et subventions du Département et du Rectorat Voir ANNEXE n°5

Pour information, les différents parcours :

Parcours	PAC	Parcours citoyen	
	PAS	Parcours éducatif de santé	
	PAV	Parcours avenir	
	PEAC	Parcours éducation artistique et culturelle	
	PP	Parcours personnalisé et orientation	Deviend sur 2023 : EI (Ecole Inclusive)

Projets libres déposés/retenus au titre de l'année 2022 – 2023

N°	Parcours	Nom du projet	Subv CD26 Projets Libres	Utilisation dotation fonctionnement 2023
17854		Atelier de philosophie et pratique de l'attention en classe de 6° Non retenu		
18142	PAS	APPN _ Activités Pleine Nature Die 5°	1 920 €	858 €
18152	PAS	Tennis adapté ULIS	820 €	0 €
18169		PSR 6°/5°/4°/3° Non retenu		
18170	PEAC	Micheline et les îles d'or (<i>en attente dotation ADAGE - Rectorat</i>)	2 064 €	516 €
18172	PEAC	English Village	1 960 €	1 167 €
18182	PEAC	Résidence d'artistes (<i>en attente dotation ADAGE - Rectorat</i>)	1 000 €	
18168	PEAC	Echange avec l'Italie _ Lugo Venise _ projet inter collèges	2 520 €	1 500 €
		TOTAL 2022 – 2023	10 284 €	4 041 €

Rappel : l'enveloppe attribuée en 2021-2022 s'élevait à 7 328 €

Actions clés en main déposées/retenues au titre de l'année 2022 – 2023

N°	Parcours	Nom du projet	Niveau	Classes
18178	PAC	Fête de la Science _ les rencontres Collèges et Science	4 ^{ème} – 4 ^{ème} SEGPA	5
18175	PAC	Les espèces emblématiques de la Drôme	6 ^{ème} ULIS	2
18174		Espaces naturels sensibles drômois : préserver, gérer et valoriser Non retenu		
18145	PEAC	Les sites mémoriels de Vassieux en Vercors	3 ^{ème} – 3 ^{ème} SEGPA - ULIS	5
18140		Atelier Graines de philosophes (4°) Non retenu		
17928	PAC	La filière forêt bois _ de multiples enjeux au service au développement durable (SEGPA)	4 ^{ème} et 3 ^{ème} SEGPA	2
17895	PAS	La montagne pour tous les 6ièmes	6 ^{ème}	5
17859	PEAC	Collège au cinéma (6°, 5°, 4°, 3°)		11
17844	PAC	Détox l'infox : les 5ièmes face au numérique et au traitement de l'information	5 ^{ème}	5
17416		Un château au grand air _ Suze La Rousse Non retenu		
17115	PAC	A la découverte des milieux aquatiques drômois	6 ^{ème} SEGPA	1

Concernant les actions qui ont été attribuées au collège, il appartient aux enseignants référents de prendre contact avec les prestataires afin de les mettre en place. Le Conseil départemental préconise que chaque prestataire échange avec les enseignants **avant les vacances de Toussaint**.

Parcours	Autres projets financés sur la subvention de fonctionnement	Porteur du projet	Part subv fonct 2022 – 2023	Participation du FSE
PEAC 2022	La Grotte Chauvet – Caverne du Pont d'Arc	M. Maurin	2116 € (2022)	855 €
PAC 2023	Projet "PCST - Objectif sciences » : 2 sorties + Fédération Drôme Pêche	M. Gaillard – Mme Géroult	550 €	
PAC 2023	PSC1 avec tous les élèves de 4°(crédits CESC)	M. Montagnon – Mme Martin	130 €	
PAS 2023	APPN 6° - Séjour au ski	M. Montagnon	2 430 €	
PAS 2023	Projet Sophrologie – ULIS	M. Minguez	560 €	
PAS 2023	Projet Sport Réussite – 6°/5°/4°/3°	Enseignants d'EPS	1 330 €	
PP	Carrefour des Métiers – Montélimar		500 €	
	TOTAL		5 500 €	

Au final, pour le budget 2023, le financement des projets pédagogiques baisse de 45%. Deux explications à cette baisse. L'année 2022 avait été marquée par la volonté de relancer les projets en dotant cette partie du budget d'un montant exceptionnel. L'année 2023 sera marquée par une baisse de la dotation (baisse des effectifs à N-1) et à des frais de viabilisation qui s'envolent. Une rallonge de plus de 40 000 € a été demandée au conseil départemental.

Concernant la sortie 2022 à Vallon Pont d'Arc

Le FSE a décidé de compenser le surcôté généré par le contexte géopolitique (énergie, transports) pour la sortie pédagogique à la Grotte Chauvet qui bénéficie à l'ensemble des élèves de 6ème.

Le montant total de l'aide accordée s'élève à **855 €**.

Le Conseil d'Administration autorise l'acceptation de ce don.

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°NTR 1/13			

Depuis le 21 mai 2021, le **pass Culture** facilite l'accès aux **pratiques artistiques et culturelles (parcours PEAC)** des jeunes.

Le 1er janvier 2022, le pass Culture a été élargi aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège

Le pass Culture se décline en deux actions complémentaires :

- une part individuelle pour les jeunes de 15 à 18 ans ;
- une part collective au bénéfice des collégiens dès la classe de 4^{ème}.

La part collective est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par les professeurs : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc.

L'application ADAGE, unique voie d'accès aux offres collectives, est utilisée :

- par les professeurs pour consulter, géolocaliser et pré-réserver¹ les offres collectives ;
- par le chef d'établissement pour confirmer les réservations et gérer le budget de son établissement.

Chaque établissement dispose d'un crédit de dépense. Ce crédit est calculé à partir du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement dans les niveaux de classes concernés : 4^{ème} et 3^{ème}, soit pour le collège au titre de 2022-2023, 25 € par élève pour un total de plus de 6 000 €

Un référent culture est nommé dans chaque collège et lycée de l'enseignement public et privé sous contrat relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Autres projets financés sur le Pass Culture 2022 – 2023	Porteur du projet
Sortie Latiniste 4 ^{ème} / 3 ^{ème} _ Musée archéologique	Mme Ville
Taulignan – Musée de la Soie	Mme Tual – Mme Ville
Grignan – Ateliers écriture – visite du Château	M. Brousse
Théâtre Monts et Merveilles	Mme Contensuzas
TOTAL	

Le FSE pourra financer des projets pédagogiques :

- Pour le séjour Activité physique de pleine nature (montagne) pour les 6°, le montant n'est pas fixé.
- Pour le séjour nature pour les 5°, le budget prévisionnel s'élève à 2400 €.

3. Exercice sécurité (évacuation incendie) du lundi 3 octobre 2022 Voir ANNEXE n°6

Tous les personnels et les élèves étaient informés de cet exercice qui a débuté à 9h40 et qui s'est déroulé en 3min et 16s.

Observations :

- Déclenchement directement sur la centrale "Evacuation" : il faut également déclencher la fermeture des portes coupe-feu.
- Le cuisinier a simulé une coupure du gaz mais n'a pas fait de rapport au chef d'établissement dans la cour.

- Le portail "Accès pompiers" était déjà ouvert : les agents avaient porté les containers poubelles.
- les personnels au CDI n'avaient pas évacué au retentissement de l'alarme
- les portes de la salle des professeurs étaient grandes ouvertes
- l'évacuation du côté de l'escalier H (Sud - VS) était trop importante (salles en provenance du 1er et 2ème étage) : chahut, "embouteillage".
- la Vie Scolaire est sortie "trop vite" et aurait pu gérer l'afflux important côté escalier H.
- une classe est descendue avec son sac
- la salle A 1.29 n'était pas fermée
- en ULIS, l'enseignante signale que le son est insuffisant.
- pas de consignes écrites dans la salle de physique
- beaucoup d'agitation dans les rangs dans la cour
- bilans d'exercice à compléter par les enseignants au moment de l'incendie : certains enseignants n'avaient pas pris de stylos pour compléter les fiches
- les personnes rassemblées côté salle Frédéric Mistral n'ont pas été informées de la fin de l'exercice.
- Fonctionnement des sélecteurs et portes coupe-feu :
 - Escalier G - nord : 1er étage ; PCF non fermée pb sélecteur
 - Escalier G - nord : 2ème étage ; pas de sélecteur
 - manque ventouse : 2ème étage, passerelle
 - manque cache sur ventouse : rdc passerelle
 - Escalier H - Sud : 1er étage ; problème sélecteur
 - Escalier H - sud : 2ème étage ; pas de sélecteur
 - Escalier R - Ouest / sciences : les sélecteurs au rdc et au 1er ne fonctionnent pas ou sont manquants
- Extincteurs percutés : HAS, côté salle 122, ... en attente de passage de la société Chronofeu (2022)

Mesures correctives envisageables formulées par M. Juglair : Renforcer la formation des élèves et des personnels. Envisager un cheminement piéton extérieur mais dans l'enceinte de l'établissement pour rassembler tous les occupants dans une seule zone. Mettre en place la signalétique définitive. Former, avec l'aide du SDIS, des personnes susceptibles d'évacuer en toute sécurité des élèves en situation de handicap. Repenser la zone d'attente (installation d'une ligne interne notamment) et l'évacuation des personnes à mobilité réduite. M Limonta dit en prendre note pour interroger les services compétents du Conseil Départemental.

Le 1^{er} exercice était programmé et préparé ; les usagers ne seront pas prévenus de l'heure précise pour le prochain exercice.

Le collège est vigilant :

- Surveillance des abords, accueil à l'entrée
- Contrôle éventuel des identités et des sacs
- Gestion des flux pour notamment éviter les attroupements.
- Présence aléatoire et régulière des forces de sécurité aux abords du collège.

Un exercice « attentat PPMS » et un exercice PPMS sur les risques technologiques et/ou majeurs devrait avoir lieu prochainement : la mise à jour du PPMS est en cours avec la nouvelle configuration des locaux mais sans le dispositif vidéo et sonore prévu (installation du dispositif sûreté non encore finalisée). L'exercice PPMS Intrusion a été reporté à la rentrée des vacances de la Toussaint.

4. Projets de sorties et séjours pédagogiques pour 2022 – 2023 Voir ANNEXE n°7

Les projets inscrits au point 2 et « programmés » devraient pouvoir se faire si le protocole sanitaire n'est pas renforcé et dans la limite des crédits disponibles.

Projet libre Echange avec l'Italie - Lugo

Mme Garagnon, enseignante en Italien qui avait obtenu une subvention de 2520 € pour un échange entre l'Italie et 2 collèges (Lis Isclo d'Or à Pierrelatte et Jean Perrin à Saint Paul 3 Châteaux) nous a informé que l'établissement italien de Lugo ne souhaite pas proposer d'échange en 2022 2023.

Mme Garagnon recherche un autre établissement qui souhaiterait effectuer l'échange.

Projet : Séjour APPN en 6^{ème} - Montagne (5 jours), porté par M. Montagnon

Concerne : Elèves volontaires de 6°.

Lien avec le projet d'établissement :

Conduire chaque élève à sa réussite. Permettre à chaque élève de devenir un citoyen acteur.
Ouvrir les élèves sur le monde et développer le vivre ensemble.

Objectifs principaux du projet :

Sportif: Apprentissage des activités de pleine nature.
Educatif: Faire progresser chaque élève vers plus d'autonomie.
Social: Apprendre et respecter les règles pour vivre ensemble

Outils d'évaluation utilisés :

être capable d'évoluer dans un milieu naturel, respecter les règles de sécurité et agir en sécurité, s'adapter aux conditions de déplacement en sites naturels, se responsabiliser au sein d'un groupe et accepter différents rôles.

Budget prévisionnel _ Projet - Séjour APPN en 6ème - Montagne			
Date : dimanche 15 au vendredi 20 janvier 2023			
Elèves :	46	Accomp :	6
		Nbre jours :	6,00
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Intervention de prestataires : moniteur ESF, activité "chiens de traîneau"	1 533,09 €	Participation du collège = coût accompagnateurs + ajust	2 430,00 €
Achat de petit matériel -frais annexes (paiement par chq vacances)	55,90 €	Participation des familles	18 630,00 €
Transport élèves	2 590,01 €	<i>Dont Fonds social</i>	
Alimentation		Subvention DRAC/DACC	
Hébergement	11 319,00 €	Foyer socio-éducatif	- €
		Association sportive	- €
Billetterie : location de matériel, forfaits	5 562,01 €	Subvention du Conseil Départemental	- €
Total	21 060,00 €	Total	21 060,00 €
Coût du projet par participant :			405,00 €
Tarif proposé au conseil d'administration			405,00 €

M Ollier informe qu'il y aura normalement 48 élèves et non 46.

La Couronne de l'Ours a donné les informations suivantes pour expliquer l'augmentation :

- « les chiens de traîneau ont augmenté pas mal
- le matériel de ski un petit peu
- les forfaits de ski aussi mais surtout ils ont réduit les gratuités pour les accompagnateurs, on est passé de 1 pour 10 enfants à 1 pour 20 enfants !
- Et la Couronne de l'Ours, au bout de 10 ans sans augmenter et vu les prix que l'on subit actuellement (nourriture, fioul, EDF...), il nous est très difficile de ne pas le faire cette année. »

Pour information, le tarif proposé aux participants en 2021/2022 s'élevait à 340 € déduction faite d'une subvention de l'association sportive (500 €), du Département de la Drôme (projets libres, 1263 €) puis du FSE : ce qui a permis de proposer un prix final à 290 €.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Orcières (05) – La Couronne de l'Ours, dont le descriptif et le budget prévisionnels ont été présentés.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR 1/9

Départ de Elio GARCIA à 18h45

Projet libre Séjour APPN en 5ème - Nature (5 jours), porté par M. Ollier

Concerne : Elèves volontaires de 5°.

A la date de réunion du Conseil d'administration, nous ne disposons pas d'un devis réactualisé pour 2023. Nous disposons du devis pour le transport : les Rapid'Verts pour 1100 € (1000 € en 2022)

Le projet dispose d'une subvention du Conseil Départemental. Il sera finalisé lors du prochain CA.

Projet libre : British Village – Domaine de Damian, Vesc (26)

A la date de réunion du Conseil d'Administration, il n'y a plus de places disponibles pour 2022-2023.

2 solutions :

- Soit il y a un désistement ;
- Soit le séjour est reporté sur l'année scolaire 2023-2024, de préférence en octobre 2023 et sous réserve de l'accord du Département pour reporter les crédits attribués sur 2022-2023.

Projet libre n°22_23 - British Village (Domaine de Damian) - Société CLC			
2023			
Elèves :	49	Accomp :	4
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Intervention des prestataires et transport		Participation du collège	1 400 €
Achat de petit matériel	17,27 €	Participation des familles	15 190 €
Transport élèves	1 100 €	<i>Dont Fonds social</i>	
Alimentation		Subvention DRAC/DACC	
Hébergement	17 432,73 €	Foyer socio-éducatif	- €
Billetterie		Subvention du Conseil Départemental	1 960 €
Autres HP	0 €	Autres	- €
Total	18 550 €	Total	18 550 €
Coût du projet par participant :			350,00 €
Tarif proposé au conseil d'administration			310 €

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Vesc avec la société CLC dans le cadre du British Village, dont le descriptif et le budget prévisionnels ont été présentés.

Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR 1/8

Départ d'une représentante des parents d'élèves.

5. IMP – Lettres de missions des référents (Voir ANNEXES n°8)

Lors de la présentation des IMP au Conseil Pédagogique, il a été difficile de juger la proposition connaissant mal à la fois le contenu des missions et le résultat de la mission. A la différence des HSE qui sont payées sur service fait, les IMP se décident ex nihilo. La proposition qui est faite est donc la suivante : les lettres de missions sont rédigées en début d'année, le CA sera destinataire du bilan fonctionnel et comptable. La base de dialogue sera alors plus transparente pour l'année prochaine.

La communication doit être plus importante sur ce que font les référents sous forme de compte rendus réguliers à la direction par exemple, ainsi que sur l'explication des différentes missions à la communauté éducative. Cela permettrait de mieux comprendre ce qui est fait.

M Bachelier précise, concernant les missions qui leur sont confiées, qu'il est plus naturel d'échanger avec certains collègues qu'avec d'autres.

Plusieurs membres demandent que soient rappelées brièvement certaines missions.

- Référent avenir : c'est la coordination d'actions autour de la découverte de soi, de la découverte des métiers dès la 5°, de rencontres avec des anciens élèves. C'est aussi faire des entretiens avec des élèves dont le projet d'orientation est discutable.

- Référent EPI : Accompagner les collègues pour les aider à structurer les EPI, à abonder les parcours éducatifs et participer à la préparation et l'organisation des oraux de 3° en fin d'année.
- Référent DDF : Indemnité statutaire du Dispositif Devoirs Faits
- Référent CAC : (Collège au cinéma) organisation de 12 sorties cinéma
- Référent Italie : Projet voyage en Italie, qui après le retrait de notre partenaire historique doit être relancé.

« Génération 2024 » est une labellisation que nous avons obtenue et qui nous engage à mener des actions de promotion des valeurs et de la pratique du sport, de l'olympisme et des JO de Paris.

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR 1/10			

6. Ouverture d'une Section Sportive Scolaire

Le coût d'une SSS est nul pour l'établissement. En termes d'organisation, celle du PSR est suffisante. La SSS n'ouvre pas droit à une sur-dotation horaire. La SSS se ferait en partenariat avec le Rugby Club du Tricastin qui est déjà un partenaire du PSR.

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR 1/4			

7. Parcours avenir Voir ANNEXE n°9

Derrière la Parcours Avenir se cache la découverte de l'environnement économique et professionnel qui, comme la culture, est une source d'inégalité sociale. Le parcours est donc abordé dorénavant dès la classe de 5^{ème} et encore sera renforcé dans les jours à venir par des interventions extérieures.

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Départ de Mme Boniface à 19h08.

C. Organisation financière et comptable

1. Décisions Budgétaires Modificatives

Décision modificative pour vote n°5 :

- Affectation de la dotation fonds social 2022 soit 8000 € sur :
 - fonds social cantines : 6 000 €
 - fonds social collégien : 2 000 €
- Prélèvement sur les réserves :

Les réserves disponibles après prélèvements 2022 s'élèvent à : SG : 18 291.70 € + SRH : 17 839.96 € soit un total de 36 131.66 €. Montant minimum à conserver en réserves : 30 000 € (risque de manque de trésorerie)
Nouvelle proposition de prélèvement : **5000 € au ALO/ENT/00*AR**

Il y a beaucoup d'interrogations et d'incertitudes face à l'augmentation du coût des fluides, notamment pour cet hiver. Nous allons respecter au maximum la consigne des 19° dans les salles pendant le temps scolaire, les zones de chauffage seront réduites aux bureaux de l'administration pendant les services de petites vacances, les éclairages doivent être réduits et repensés dans certaines zones.

Nous soulevons également un problème directement lié à la performance de notre système de chauffage.

M Limonta, Conseiller Départemental, se veut rassurant en nous indiquant que la demande de subvention exceptionnelle sur les fluides sera très certainement accordée pour faire face à la crise.

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR 1/15			

Décision pour information n°6 : Il s'agit des ajustements de ressources spécifiques, notamment les actions 2022-2023 du Conseil Départemental.

2. Contrats et conventions :

Dispositif relais : Voir ANNEXE n°10

Convention cadre de partenariat du Dispositif Relais Départemental entre la DSDEN, la PJJ et le CD26
Convention de prise en charge d'un élève en situation de rupture scolaire : volets 1, 2 et 3

- Volet 1 : Inscription en établissement avec scolarité adaptée et prise en charge par une structure d'accueil
- Volet 2 : Inscription en établissement avec prise en charge complète par une structure d'accueil
- Volet 3 : Inscription en établissement scolaire sans prise en charge par une structure d'accueil administrative ou judiciaire

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

UPE2A Voir ANNEXE n°11

Convention UPE2A - Entre le Collège Gustave Jaume et le Collège Lis Isclo d'Or
Accueil des élèves allophones : cours de français seconde langue

A ce jour, pas d'élève éligible pour cette rentrée scolaire.

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR 1/3			

GRADA Voir ANNEXE n°12

Entre le lycée polyvalent Astier (AUBENAS) et le collège LIS ISCLO D'OR, le groupement de commandes a pour objet la passation de marchés publics (procédures, choix des titulaires et signature) pour répondre aux besoins des adhérents en matière de fournitures et de services.

Dans le respect du principe d'autonomie des adhérents, le groupement s'engage à :

► concourir à l'application des politiques régionale et départementales en matière de restauration scolaire en respectant les recommandations officielles en matière de nutrition et de santé publique

► intégrer les objectifs de l'Etat traduits dans la loi EGALIM et la loi Climat et résilience : 50% de produits bio et sous signe de qualité (IGP, AOP, label rouge, produits équitables...), 60% de viandes et poissons durables dès le 01/01/2024

► réfléchir à la politique globale d'achat public des adhérents, au travers notamment des économies d'échelle réalisables grâce à la coordination des achats et à la mutualisation des moyens humains, matériels et financiers.

S'agissant d'achats récurrents, le présent groupement est constitué à **partir du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans.**

Chaque adhérent choisi le marché auquel il souhaite souscrire.

- Marché alimentaire
- Marché d'analyse bactériologique
- Autres marchés de fournitures et de services

Les établissements membres participent au fonctionnement financier du groupement.

Cette participation financière est due par chaque adhérent pour l'année civile.

Les adhérents aux marchés alimentaires sont soumis à une seule cotisation.

Elle est calculée, selon la formule suivante, appliquée au montant net du compte de charges intitulé « Achats de denrées » (6011 pour les EPLE) de l'année civile écoulée (n-1) :

Participation année N = Montant net des achats de denrées année n-1 X 0,10 % (arrondi à l'euro inférieur)

Pour les adhérents à un autre marché, la cotisation est calculée selon la répartition suivante :

Collèges	Tarifs
Effectifs	catégories
-400	1 ^{ère} 20 euros

400 à 699	2 ^{ème}	30 euros
700 à 999	3 ^{ème}	40 euros
1000 et +	4 ^{ème}	50 euros

En cas d'adhésion à plusieurs marchés, une seule cotisation est due.

En cas d'adhésion au marché alimentaire et à un autre marché, la cotisation est celle du marché alimentaire.

Ces cotisations sont susceptibles d'être modifiées sur proposition du bureau du groupement validée par l'Assemblée Générale des adhérents.

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR 1/11			

Avenant à la convention du groupement comptable - augmentation du coût Voir ANNEXE n°13

L'agent comptable M. Carias nous a transmis le 10 octobre dernier un avenant à la convention du groupement comptable.

Le coût passerait de 0,40 euros à 0,50 euros. Depuis l'agence a pris une licence agence comptable de Teamviewer, (télétravail) la ligne budgétaire de l'agence comptable est déficitaire et donc le lycée Jaume comble le déficit sur son budget.

L'avenant est applicable à compter du 1er janvier 2023

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° TR 1/12			

Convention de stage (stagiaire Nîmes) Voir ANNEXE n°14

Entre l'Université de Nîmes et le collège Lis Isclo d'Or, il s'agit d'accueillir pour un stage d'observation Mme Sbabi Jamila, étudiante en psychologie du 20/10/22 au 28/04/23 soit 105 heures de présence (5 heures par semaine) en classe d'ULIS ; le tuteur est M. Minguez Sylvain.

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

3. Tarifs 2023 et taux de charges communes Voir ANNEXE n°15

Tarif des dégradations 2023 _ Proposition de reconduction des tarifs 2022

Type	Détail	Montant
Vaisselle	Couteau, fourchette, cuillère	0,20 €
	Assiette creuse	2,00 €
	Assiette dessert	1,00 €
	Ravier, bols	1,50 €
	Verre	0,30 €
Carnet correspondance		5,00 €
Badge RFID		7,00 €
Etui de badge ALISE		0,50 €
Photocopies / personnels ou associations		0,05 €
Dégradations de matériel pédagogique	Renouvellement Manuel scolaire	10,00 €
	Renouvellement livre de Bibliothèque : re-facturé au prix du neuf	
	Manuel dégradé	5,00 €
	Lames préparations microscopiques (SVT)	6,00 €
Dégradations de matériel lié à la sécurité :	Rechargement d'extincteurs (dégoupillés et/ou percutés)	35,00 €
	Déclencheur manuel IQ8MCP, boîtier rouge à membrane déformable	115,00 €
	Vitre pour coffret désenfumage	6,00 €
	Cartouche 15 du CO ² pour trappes de désenfumage	10,00 €
Clé de l'ascenseur		16,00 €
Dégradations autres	Remplacement d'un vitrage sur un ouvrant	300,00 €

Renouvellement de poches de froid réutilisable		10,00 €
Fabrications en atelier de SEGPA	Fabrication par les élèves de l'atelier HABITAT Table -échiquier :	
	Achat par l'établissement	120,00 €
	Achat par des personnes extérieures	150,00 €
	Repas fourni par les élèves de l'atelier HAS	5,00 €

Le coût des dégradations pour l'année 2021-2022 écoulée se décompose de la manière suivante :

- Renouvellement des badges self : 1060€
- Renouvellement étuis de badges self : 9.20€
- Renouvellement carnets de correspondance : 75€
- Livres perdus : 30€
- Dégradations diverses (dalles plafond, préparations SVT, ...) : 32.50€
- Renouvellement vaisselle cassée : 21.10€

Le conseil d'administration vote les tarifs 2023

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° NTR 1/2			

Tarif de la restauration 2023 fixés par le Conseil Départemental

L'article L.213-2 du code de l'éducation stipule que « le Département assure l'accueil, l'hébergement, la restauration, l'entretien général et technique ... » dans les collèges. Les articles R531-52 et R531-53 donnent compétence au Département pour fixer les tarifs de restauration des collèges.

Pour 2023, **les tarifs n'ont pas encore été communiqués.**

Taux de participation du service d'hébergement aux charges communes

Le prix d'un repas finance les denrées, une partie des frais du personnel départemental affecté à la restauration (versement à la collectivité territoriale) et une partie des frais généraux nécessaires au fonctionnement de la structure (eau, énergie, entretien, contrats, ...). Cette dernière partie correspond aux « charges communes ».

Une partie des charges communes est inscrite au niveau du SRH car elle peut être directement reliée aux dépenses du service. La partie qui n'est pas directement identifiable (électricité, contrats obligatoires pour l'établissement, autres charges) est reversée au service ALO (administration et logistique).

Départ de M Brousse à 19h20

Le conseil d'administration vote la part de chaque repas consacrée aux charges communes.

Le taux de participation du service d'hébergement aux charges communes doit être compris entre 10 et 35% pour les collèges.

Le taux proposé pour le collège s'élève à **20%** (idem depuis 2018).

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° NTR 1/7			

4.-Barème du fonds social Voir ANNEXE n°16 et 17

Retour de M Brousse à 19h24

Les représentants des parents d'élèves demandent si l'attribution du fonds social passe par une commission. Mme Jamet précise qu'il y en a en effet une commission formée par le chef d'établissement, la gestionnaire, la CPE mais qu'il n'y a pas de parents d'élèves.

Compte tenu de l'aggravation de la situation financière de certaines familles entre la campagne de bourses des collèges (basée sur les revenus de l'année N-1) et la situation à l'instant T,

Compte tenu de la possibilité pour les familles de remettre dès le dossier d'inscription une attestation de paiement de quotient familial,

Compte tenu du barème de fonds social réactualisé en septembre 2020 et proposé par le collège (aide prévue jusqu'à 750 € de QF de 20 à 90%),

Les propositions suivantes sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration

Barème du Fonds Social 2022 - 2023

		AIDE DP	AIDE VOY	d'aide par le fonds social
QF inférieurs à 350 € :		90%	50%	
Entre 351 et 450 € :		80%	40%	
Entre 451 et 550 € :		60%		
Entre 551 et 650 € :		40%	20%	
Entre 651 et 750 € :		20%		
Au-delà de 750 € : évaluation de la situation en lien avec l'AS				

Pour information :

Bourse nationale des collèges 22-23

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser

Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

Nombre d'enfants à charge		Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1		15 951,00	8 622,00	3 042,00
2		19 632,00	10 613,00	3 744,00
3		23 313,00	12 602,00	4 446,00
4		26 993,00	14 593,00	5 149,00
5		30 675,00	16 582,00	5 851,00
6		34 356,00	18 572,00	6 553,00
7		38 037,00	20 563,00	7 255,00
8 ou plus		41 718,00	22 552,00	7 957,00
Montant annuel de la bourse		111,00 €	306,00 €	477,00 €
Montant trimestriel de la bourse		37 €	102 €	159 €
		Nbre de repas par trimestre		
T1 - sept déc 22		53		
T2 - janv mars 23		42		
T3 - avr juin 23		39		
Hyp jours DP 22/23		134		
		462,30 €		
		24%	66%	103%
AIDE VOYAGES (max 50%)		20%	40%	50%

Principes retenus par la commission réunie le 10 décembre 2018 et le 24 septembre 2020 :

- les familles ayant fait une demande papier d'aide financière (bourses nationales puis fonds social) sont aidées en priorité
- les voyages sont aidés au maximum à 50%
- les boursiers recensés sont aidés en fonction de leur taux de bourse
- les aides sont attribuées pour les 2 premiers trimestres ; une nouvelle demande doit être formulée pour le 3ème trimestre avec QF récent.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° NTR 1/6

5. Délégation de compétence pour la signature des marchés publics

Pour répondre à ses besoins dans la plupart des domaines un EPLE passe des bons de commandes et signe des contrats qui sont des marchés publics.

En effet tout bon de commande est un contrat administratif qui relève du code de la Commande publique et ce quel que soit son montant, il est passé avec des fournisseurs ou des prestataires afin de répondre aux besoins de l'établissement en matière de fournitures, services ou travaux ; et ce moyennant le paiement de la prestation.

Donc tout contrat, convention ou marché doit être au préalable autorisé par le conseil d'administration de l'établissement.

Comme tout bon de commande est un contrat et un marché dès le premier euro, il est prévu que le CA puisse donner délégation à l'ordonnateur pour la signature des marchés à incidence annuelle.

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- nouvelle référence : articles L2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique applicable au 02/04/2021 (modifié par décret n°2021-357 du 31 mars 2021)
- le code des marchés publics (Ordonnance du 23/07/2015 – Décret du 30/12/2015 et Arrêté du 29/03/2017)

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

- les marchés publics inférieurs à 140 000 € pour les fournitures ou services.
- les marchés publics inférieurs à 5 382 000 € pour les travaux.
- en cas d'urgence, des marchés qui se rattachent à des opérations de gestion courante ou dont le montant est inférieur 40 000 € HT pour les services, les travaux et les équipements ;

Cette autorisation est valable jusqu'à la publication d'une nouvelle délégation accordée par les membres du Conseil d'Administration à l'issue de son prochain renouvellement.

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération enregistrée sous l'acte n°TR 1/1

6.- Sorties d'inventaire : matériels avec valeur résiduelle nulle

Finalement, il n'y a pas de sortie d'inventaire à faire à ce moment de l'année.

7.-Trousse pédagogique Voir ANNEXE n°18

La Trousse à projets est la plateforme de financement participatif dédiée aux projets pédagogiques de la maternelle au lycée.

Pour les enseignants et les élèves, c'est un nouveau moyen de collecter des fonds pour monter des projets, au-delà du cercle des parents d'élèves.

Pour les particuliers, associations, entreprises... qui veulent soutenir l'École, c'est la possibilité de découvrir les projets construits par les enseignants et leurs élèves et de contribuer à leur réalisation.

Le GIP Trousse à projets, groupement d'intérêt public édite le Site Internet trousseaprojets.fr, ci-après dénommé « le Site », qui a pour objet de mobiliser des financements pour concrétiser des projets pédagogiques et éducatifs au bénéfice des élèves scolarisés au sein d'écoles ou d'établissements du service public de l'enseignement.

Cette initiative est portée par l'Office Central de Coopération à l'École (OCCE), le Réseau Canopé, le Crédit Coopératif, le Fonds de dotation pour le Numérique à l'École (FPNE) et le Ministère de l'Éducation nationale. Elle a fait l'objet de la création du GIP Trousse à projets.

La Trousse à projets permet aux enseignants et aux membres de la communauté éducative de faire connaître leurs initiatives et de collecter les fonds nécessaires à leur concrétisation. Elle offre à tous, familles, relations ou particuliers qui veulent soutenir l'École, entreprises ou associations, la possibilité de contribuer à la réalisation de projets validés par l'Éducation Nationale.

Les Services proposés par le GIP à travers le Site ont pour objet :

- de permettre à des Porteurs de Projets, enseignants, directeurs d'école, chefs d'établissements, cadres scolaires ou lycéens appartenant à une MDL (maison des lycéens) de présenter leur Projet sur le Site ;
- de collecter des contributions financières de la part d'Utilisateurs qui souhaitent soutenir un ou des projets ;
- de donner accès aux Porteurs de Projets à des ressources leur permettant de concevoir et monter leur Projet.

D. Fonctionnement

1. Travaux

Cette question est reportée au prochain CA.

2. Logements de fonction 2022-2023 : concessions par Nécessité Absolue de Service (CNAS)

*CNAS : Concession par Nécessité Absolue de Service

CNAS 2022 2023

Compte tenu de la vente effective du logement de Mme Adam le 6 avril 2022, le collège ne dispose plus que de 2 logements de fonction.

Le fléchage suivant est proposé :

- 1 CNAS (F4) pour les personnels de direction, d'administration, de gestion et d'éducation de l'Etat : Principal adjoint, M. Matte Denis,
- 1 CNAS (F4) pour un agent d'accueil, technicien et ouvrier de service de la Collectivité : chef cuisinier du Collège, M. Lemort Sylvain

M Limonta précise qu'il n'y a plus que 2 logements en CNAS car cela résulte d'une faible occupation desdits logements.

Avis Votants : 21	Favorables : 21	Dé favorables : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°NTR 1/14			

3. Délégations de signatures

Cette question est reportée au prochain CA.

Départ de M Ollier à 19h33

4. Questions diverses

Questions déposées par les élèves :

- Projet de « Bal des Troisièmes ». Le principe de la tenue d'un bal de fin de scolarité est accepté par la direction. Mais sa réalisation devra répondre à un cahier des charges strict qu'il faudra établir avec un comité d'organisation.
- Personnalisation des sonneries. Le principe est également retenu. Le système le permet et le collège a déjà pris un abonnement à la SACEM. Le choix sera étudié en CVC. Mais la direction veillera à ce que les propositions soient conformes aux valeurs que portent le collège.
- Repas à thèmes. Des repas à thème sont déjà en place, si les élèves ont de nouvelles idées, il faut les transmettre à la commission des menus
- Journée Carnaval. A discuter en CVC et avec enseignants volontaires

Question déposée par les enseignants : Voir ANNEXE n°19

- Température dans les salles en période de fortes chaleurs. Le choix des huisseries extérieures (couleur, pont thermique) semble être un facteur aggravant. Si les Centrales de Traitement de l'Air (CTA) sont une solution en cas de température basse (puisqu'elle recycle l'air intérieur), elles sont inefficaces en cas de forte chaleur. La solution de faire baisser la température de l'établissement la nuit n'est pas suffisante pour garantir une température acceptable l'après-midi. Le conseil départemental sera averti par courrier de ce problème récurrent. Les enseignants lancent des pistes comme des capteurs solaires sur les toits permettant d'installer des climatiseurs grâce à l'énergie gagnée, ventilateurs au plafond, peinture en blanc des toits terrasse...

Fin de l'échange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 44

Le secrétaire de séance
Mme Cherkaoui



Le Président de séance,
M Juglair

